Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Directeur Départemental,

à

Monsieur Jonathan MANSOT
Syndicat CFDT – SDIS33
Entrée 2 – Appt 28
56, cours du Maréchal Juin
33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 26 novembre 2015

GADS/SHS/FC/LF/2015-118946
Affaire suivie par le commandant COLLEDANI Frédéric et monsieur FUMA Léo

Objet : Relations entre l'administration et les représentants des personnels au CHSCT

Je fais suite à votre courrier du 25 octobre 2015 relatif au fonctionnement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

En préalable, je vous rappelle que les courriers à l'attention de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Gironde doivent être impérativement envoyés au siège de l'établissement à l'adresse suivante :
Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Gironde - 22, Boulevard Pierre 1er – 33081 Bordeaux Cedex.

Par votre correspondance, vous m'indiquez ne pas avoir été informé d'un événement survenu le 22 octobre dernier sur un site de travail du SDIS.

Je vous informe que compte-tenu de la portée individuelle et strictement confidentielle de cet incident immédiatement pris en charge par les services concernés en vue d'une réponse adaptée à la situation, l'administration n'a pas jugé nécessaire de communiquer les éléments auprès des représentants du personnel membres du CHSCT.
Pour les mêmes raisons et du fait de l'absence de toute atteinte à l'intégrité physique de l'agent concerné, aucune déclaration d'accident du travail n'a été établie.

Par ailleurs, vous souhaitez connaître les raisons pour lesquelles les questions diverses que vous avez transmises au secrétaire du CHSCT dans le délai d'un mois n'ont pas été reprises lors du CHSCT du 10 novembre 2015.

Je ne peux que vous rappeler que, conformément aux dispositions des articles 10 et 20 du règlement intérieur du CHSCT, les questions diverses doivent être abordées en Bureau du CHSCT.

Vous voudrez bien noter également que le délai d'un mois s'applique à la transmission des questions diverses à l'établissement par le secrétaire du CHSCT.

Aussi, je vous informe qu'un Bureau du CHSCT sera prochainement organisé (début 2016) et vous invite à communiquer vos questions diverses au secrétaire du CHSCT dès que possible.

Pour le Président du CHSCT,
Le Directeur Départemental,

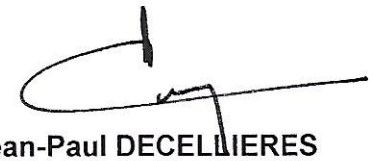

Colonel Jean-Paul DECELLIERES

Copie pour information :

- Groupement des Ressources Humaines
- SSSM